

Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT) de 2011 concernant un travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques (Convention n° 189): ratification par les Etats membres

2013/0085(NLE) - 18/11/2013 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'emploi et des affaires sociales a adopté le rapport de Inês Cristina ZUBER (GUE/NGL, PT) sur le projet de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier, dans l'intérêt de l'Union européenne, la Convention de l'Organisation internationale du travail de 2011 concernant un travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques (Convention n° 189).

Les députés recommandent que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de la convention, estimant que cette dernière devrait permettre d'améliorer la **situation des femmes migrantes**, particulièrement exposées et se trouvant dans des situations de grande vulnérabilité, et victimes de différents types d'abus dans ce contexte.